



CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-sept septembre, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 23 septembre 2021.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Laurence DUBRUN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Stéphanie COLOSIO, Stéphane GABUCCI, Christelle LECOMTE, Didier MAURISSAU, Michèle ROY, Pascal DAHURON, Emilie BEGUE, Bernard MARCELE, Isabelle BURGAUD, Eric VAN DEN STEENDAM, Mathilde HAUTOT, Sébastien GALLET, Amandine MICHOT.

Absent excusé ayant donné procuration : M. Michael VIRGINIUS à Vincent COPPOLANI.

Madame Christelle LECOMTE a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h30**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	18
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	1
Nombre de conseillers municipaux votants	19

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 5 juillet 2021 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

0 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

❖ **DECISION N° 15-21 – TARIFS PRODUITS ALIMENTAIRES**

Produit alimentaire	Quantité	Tarif
Eau minérale, café, thé	50 cl	1 €
Soda, bière en cannette	25 cl	1,50 €
Bière pression	25 cl	2 €
Bière pression	50 cl	3,50 €
Pâtisseries	la part	1,50 €
Confiseries	sachet	1 €
Chips	sachet	1 €
Pizza	portion	2,50 €

❖ **DECISION N° 16-21 – REGIES – MODIFICATION N°2 REGIE DE RECETTES POUR LES SPECTACLES ET LES ANIMATIONS POUR PERCEVOIR LES RECETTES SUPPLEMENTAIRES DE LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES SUIVANTS : BOISSONS, CONFISERIES, PATISSERIES, CHIPS, PIZZA.**

❖ **DECISION N° 17-21 – TARIFS COMMUNAUX – FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN DU VEHICULE (Y COMPRIS LE CARBURANT) A 0,65 € PAR KILOMETRE PARCOURU**

FINANCES COMMUNALES

I – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et additions de construction à usage d'habitation de 40 % à 90 % de la base imposable,

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 portant sur la réforme de la taxe d'habitation,

Considérant l'augmentation continue des constructions neuves et la nécessité pour la commune d'engager des projets d'investissement permettant de répondre aux besoins d'une population nouvelle,

Considérant que le Bureau municipal réuni le 5 août 2021 a émis avis favorable de principe pour limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et additions de construction à usage d'habitation à 40 % de la base imposable,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

FIXE l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et additions de construction à usage d'habitation à 40 % de la base imposable, à compter du 1^{er} janvier 2022.

II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu la Décision Modificative n°1 du Budget 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

ADOpte la Décision Modificative n°1 du Budget 2021 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
67	673	Titres annulés	4 000,00 €				
023	23	Virement à la section d'investissement	50 000,00 €				
022	22	Dépenses imprévues	-54 000,00 €				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Opération 86 - Voirie			98 000,00 €	Opération 86 - Voirie			10 000,00 €
23	2315	Installation, matériel et outillage (Complément G. Rondeau tranches 2 et 3 Aménagement stationnements rue Nationale)				Amendes de police	
Opération 101 - Ecoles			16 384,00 €	Opération 101 - Ecoles			11 432,00 €
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique (Équipement numérique)				Etat et établissements nationaux (Subvention Etat - Plan de relance)	
Opération 146 - Bâtiments communaux			4 048,00 €				
21	2188	Autres immobilisations corporelles (Solde rénovation énergétique salle Mélusine)					
Opération 185 - Services Techniques			24 000,00 €				
21	2188	Autres immobilisations corporelles (Complément base de vie)					
020	20	Dépenses imprévues	-71 000,00 €	21		Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			71 432,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			71 432,00 €

III – BAIL DE LOCATION – APPARTEMENT SITUÉ 100 RUE NATIONALE – AVENANT N°1

Vu le bail de location,

Vu la demande formulée par les locataires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 portant Madame Thi Hue PHAM CAO comme seule locataire, à compter du 1^{er} octobre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au bail de location, ainsi que tout document y afférant.

INTERCOMMUNALITE

IV – POLITIQUE TERRITORIALE D'EQUILIBRE DE PEUPLEMENT – AVIS SUR LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de Convention Intercommunale d'Attribution pour le territoire de l'Agglomération de La Rochelle, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **SOULIGNE** qu'attribuer à 25 % du 1^{er} quartile de revenus des logements hors QPV/QVA nécessite une réflexion sur la mobilité et les transports adaptés,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Intercommunale d'Attribution pour le territoire de l'Agglomération de La Rochelle ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

VIE ASSOCIATIVE

V – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET TERRAINS DE SPORT MUNICIPAUX AUPRES DES COMMUNES D'ANGOULINS ET LA JARRIE POUR L'ANNEE 2021-2022

Vu la demande de l'association « Jeunesse Sportive Angoulins »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **APPROUVE** la mise à disposition des locaux et terrains de sport municipaux de La Jarne auprès de l'association « Jeunesse Sportive Angoulins » le dimanche de 14h à 18h au lieu du mercredi,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

ENFANCE - JEUNESSE

VI – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Vu la proposition de la commission « Enfance – Jeunesse » en date du 2 septembre 2021,

Vu le projet de règlement intérieur de l'Espace Jeunes pour l'année 2021-2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **APPROUVE** les termes du règlement intérieur de l'Espace Jeunes pour l'année 2021-2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

VII – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant sur la création des emplois des collectivités par l'organe délibérant,

Considérant l'avis du Conseil municipal en faveur de la pérennisation de la gestion municipale du service « Petite enfance-Enfance-Jeunesse »,

Considérant les besoins d'encadrement des enfants qui fréquentent les accueils collectifs de mineurs municipaux, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation et de stagiairiser un personnel employé dans le service « Enfance-Jeunesse » en contrat de droit privé depuis mars 2019 et donnant toute satisfaction, en vue de sa titularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **APPROUVE** la création d'un emploi de catégorie C, sur le grade d'adjoint d'animation, à temps non complet, pour une durée de temps de travail hebdomadaire de 33 heures à compter du 1^{er} novembre 2021,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe des **effectifs scolaires** à la rentrée de septembre 2021 : 70 élèves en école maternelle et 116 en école élémentaire, soit un total de 186 élèves.
- Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers municipaux sur la **forte augmentation des effectifs dans les accueils collectifs de mineurs** que sont le périscolaire du matin et du soir et le centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires. Il souligne la tension sur le personnel communal.
- Monsieur le Maire informe que la commission départementale PEDT/plan mercredi réunie le 25 juin 2021 a validé le **Projet Educatif Territorial** de la commune de La Jarne pour une durée de 3 ans.
- Monsieur le Maire fait un point sur le **personnel communal** : sur leur initiative, deux animatrices et une ATSEM ont souhaité ne pas renouveler leur contrat, le service Enfance-Jeunesse a par conséquent été réorganisé et la collectivité a procédé au recrutement contractuel d'une animatrice et d'une ATSEM ; l'agent d'accueil et du suivi du CCAS a été remplacé.
- Monsieur le Maire précisait lors du Conseil municipal du 5 juillet dernier, que la préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine disposait de 3 mois à compter du 24 juin 2021 pour notifier d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic. Le 17 septembre 2021, la notification par la préfecture de région d'une **prescription de fouille archéologique** pour la réalisation du projet d'aménagement de la place de la Liberté, aux frais de la commune. Monsieur Jean-Louis TERRADE précise qu'un rendez-vous avec le service régional de l'archéologie est organisé pour envisager des solutions techniques qui respectent les vestiges archéologiques significatifs.

- Monsieur le Maire évoque quelques dates de **temps forts à venir** à La Jarne :
 - samedi 2 octobre à 11h – Accueil des nouveaux Jarnais – Salle Mélusine
 - jeudi 15 octobre à partir de 17h – Pot de départ à la retraite de Madame Françoise CORMIER (urbanisme) – Espace extérieur de la salle Mélusine
 - samedi 23 octobre à 10h – Marche « Octobre rose » - Départ mairie
 - jeudi 11 novembre à 10h30 – Cérémonie de commémoration de la Première guerre mondiale – Monument aux morts Place à la mémoire des Poilus.

La séance est levée à **22 heures**.

A La Jarne, le 27 septembre 2021,

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 27 septembre 2021 sont disponibles pour une consultation à la mairie.



CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-sept septembre, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 23 septembre 2021.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Laurence DUBRUN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Stéphanie COLOSIO, Stéphane GABUCCI, Christelle LECOMTE, Didier MAURISSAU, Michèle ROY, Pascal DAHURON, Emilie BEGUE, Bernard MARCELE, Isabelle BURGAUD, Eric VAN DEN STEENDAM, Mathilde HAUTOT, Sébastien GALLET, Amandine MICHOT.

Absent excusé ayant donné procuration : M. Michael VIRGINIUS à Vincent COPPOLANI.

Madame Christelle LECOMTE a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h30**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	18
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	1
Nombre de conseillers municipaux votants	19

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 5 juillet 2021 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

0 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

❖ **DECISION N° 15-21 – TARIFS PRODUITS ALIMENTAIRES**

Produit alimentaire	Quantité	Tarif
Eau minérale, café, thé	50 cl	1 €
Soda, bière en cannette	25 cl	1,50 €
Bière pression	25 cl	2 €
Bière pression	50 cl	3,50 €
Pâtisseries	la part	1,50 €
Confiseries	sachet	1 €
Chips	sachet	1 €
Pizza	portion	2,50 €

❖ **DECISION N° 16-21 – REGIES – MODIFICATION N°2 REGIE DE RECETTES POUR LES SPECTACLES ET LES ANIMATIONS POUR PERCEVOIR LES RECETTES SUPPLEMENTAIRES DE LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES SUIVANTS : BOISSONS, CONFISERIES, PATISSERIES, CHIPS, PIZZA.**

❖ **DECISION N° 17-21 – TARIFS COMMUNAUX – FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN DU VEHICULE (Y COMPRIS LE CARBURANT) A 0,65 € PAR KILOMETRE PARCOURU**

FINANCES COMMUNALES

I – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et additions de construction à usage d'habitation de 40 % à 90 % de la base imposable,

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 portant sur la réforme de la taxe d'habitation,

Considérant l'augmentation continue des constructions neuves et la nécessité pour la commune d'engager des projets d'investissement permettant de répondre aux besoins d'une population nouvelle,

Considérant que le Bureau municipal réuni le 5 août 2021 a émis avis favorable de principe pour limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et additions de construction à usage d'habitation à 40 % de la base imposable,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

FIXE l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et additions de construction à usage d'habitation à 40 % de la base imposable, à compter du 1^{er} janvier 2022.

II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu la Décision Modificative n°1 du Budget 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

ADOpte la Décision Modificative n°1 du Budget 2021 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
67	673	Titres annulés	4 000,00 €				
023	23	Virement à la section d'investissement	50 000,00 €				
022	22	Dépenses imprévues	-54 000,00 €				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Opération 86 - Voirie			98 000,00 €	Opération 86 - Voirie			10 000,00 €
23	2315	Installation, matériel et outillage (Complément G. Rondeau tranches 2 et 3 Aménagement stationnements rue Nationale)				Amendes de police	
Opération 101 - Ecoles			16 384,00 €	Opération 101 - Ecoles			11 432,00 €
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique (Équipement numérique)				Etat et établissements nationaux (Subvention Etat - Plan de relance)	
Opération 146 - Bâtiments communaux			4 048,00 €				
21	2188	Autres immobilisations corporelles (Solde rénovation énergétique salle Mélusine)					
Opération 185 - Services Techniques			24 000,00 €				
21	2188	Autres immobilisations corporelles (Complément base de vie)					
020	20	Dépenses imprévues	-71 000,00 €	21		Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			71 432,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			71 432,00 €

III – BAIL DE LOCATION – APPARTEMENT SITUÉ 100 RUE NATIONALE – AVENANT N°1

Vu le bail de location,

Vu la demande formulée par les locataires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 portant Madame Thi Hue PHAM CAO comme seule locataire, à compter du 1^{er} octobre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au bail de location, ainsi que tout document y afférant.

INTERCOMMUNALITE

IV – POLITIQUE TERRITORIALE D'EQUILIBRE DE PEUPLEMENT – AVIS SUR LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de Convention Intercommunale d'Attribution pour le territoire de l'Agglomération de La Rochelle, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **SOULIGNE** qu'attribuer à 25 % du 1^{er} quartile de revenus des logements hors QPV/QVA nécessite une réflexion sur la mobilité et les transports adaptés,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Intercommunale d'Attribution pour le territoire de l'Agglomération de La Rochelle ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

VIE ASSOCIATIVE

V – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET TERRAINS DE SPORT MUNICIPAUX AUPRES DES COMMUNES D'ANGOULINS ET LA JARRIE POUR L'ANNEE 2021-2022

Vu la demande de l'association « Jeunesse Sportive Angoulins »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **APPROUVE** la mise à disposition des locaux et terrains de sport municipaux de La Jarne auprès de l'association « Jeunesse Sportive Angoulins » le dimanche de 14h à 18h au lieu du mercredi,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

ENFANCE - JEUNESSE

VI – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Vu la proposition de la commission « Enfance – Jeunesse » en date du 2 septembre 2021,

Vu le projet de règlement intérieur de l'Espace Jeunes pour l'année 2021-2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **APPROUVE** les termes du règlement intérieur de l'Espace Jeunes pour l'année 2021-2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

VII – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant sur la création des emplois des collectivités par l'organe délibérant,

Considérant l'avis du Conseil municipal en faveur de la pérennisation de la gestion municipale du service « Petite enfance-Enfance-Jeunesse »,

Considérant les besoins d'encadrement des enfants qui fréquentent les accueils collectifs de mineurs municipaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation et de stagieriser un personnel employé dans le service « Enfance-Jeunesse » en contrat de droit privé depuis mars 2019 et donnant toute satisfaction, en vue de sa titularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **APPROUVE** la création d'un emploi de catégorie C, sur le grade d'adjoint d'animation, à temps non complet, pour une durée de temps de travail hebdomadaire de 33 heures à compter du 1^{er} novembre 2021,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe des **effectifs scolaires** à la rentrée de septembre 2021 : 70 élèves en école maternelle et 116 en école élémentaire, soit un total de 186 élèves.
- Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers municipaux sur la **forte augmentation des effectifs dans les accueils collectifs de mineurs** que sont le périscolaire du matin et du soir et le centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires. Il souligne la tension sur le personnel communal.
- Monsieur le Maire informe que la commission départementale PEDT/plan mercredi réunie le 25 juin 2021 a validé le **Projet Educatif Territorial** de la commune de La Jarne pour une durée de 3 ans.
- Monsieur le Maire fait un point sur le **personnel communal** : sur leur initiative, deux animatrices et une ATSEM ont souhaité ne pas renouveler leur contrat, le service Enfance-Jeunesse a par conséquent été réorganisé et la collectivité a procédé au recrutement contractuel d'une animatrice et d'une ATSEM ; l'agent d'accueil et du suivi du CCAS a été remplacé.
- Monsieur le Maire précisait lors du Conseil municipal du 5 juillet dernier, que la préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine disposait de 3 mois à compter du 24 juin 2021 pour notifier d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic. Le 17 septembre 2021, la notification par la préfecture de région d'une **prescription de fouille archéologique** pour la réalisation du projet d'aménagement de la place de la Liberté, aux frais de la commune. Monsieur Jean-Louis TERRADE précise qu'un rendez-vous avec le service régional de l'archéologie est organisé pour envisager des solutions techniques qui respectent les vestiges archéologiques significatifs.

- Monsieur le Maire évoque quelques dates de **temps forts à venir** à La Jarne :
 - samedi 2 octobre à 11h – Accueil des nouveaux Jarnais – Salle Mélusine
 - jeudi 15 octobre à partir de 17h – Pot de départ à la retraite de Madame Françoise CORMIER (urbanisme) – Espace extérieur de la salle Mélusine
 - samedi 23 octobre à 10h – Marche « Octobre rose » - Départ mairie
 - jeudi 11 novembre à 10h30 – Cérémonie de commémoration de la Première guerre mondiale – Monument aux morts Place à la mémoire des Poilus.

La séance est levée à **22 heures**.

A La Jarne, le 27 septembre 2021,

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 27 septembre 2021 sont disponibles pour une consultation à la mairie.